

LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019

Travaux rue de la Briqueterie1
P.L.U.i : réunions publiques 30/09/2019 et 03/10/20191-2-5
Tontes et autres bruits3
Nuisances nocturnes 3
Déclarations préalables3
A.S.C.S.S. section Jeux4
Bibliothèque « Page à Page » : - kiosque
- spectacle;4
Toit terrasse6
R.G.P.D6
Ludiculture6
Troc aux plantes : 27/10/20196
Club des Anciens : Voyage en Ardèche6
Résultat du contrôle sanitaire

des eaux6

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SERVAVILLE-SALMONVILLE

TRAVAUX RUE DE LA BRIQUETERIE

Les travaux ont débuté le lundi 16/09/2019.

Ils consistent, comme pour la rue des Rougemonts à créer un chemin piétonnier le long de la RD.62.

Il sera sur le côté droit en entrant dans Servaville et à hauteur du N° 522 passera du côté gauche afin de se raccorder sur le trottoir existant.

Les travaux se feront comme pour la rue des Rougemonts sous « rue barrée sauf riverains ». Le responsable du chantier informera au fur et à mesure, soit verbalement, soit par le biais d'information dans les boîtes aux lettres, de la gêne qui impacte les riverains.

La rue sera rendue à la circulation la nuit et les week-ends.

Le transport scolaire sera dévié par la rue du calvaire en aller et retour, ce qui entraîne la suppression de l'arrêt de la rue de la Briqueterie.

Les parents d'élèves concernés par cette suppression ont été informés et ils conduiront leurs enfants pendant cette période à la salle polyvalente.

Merci de votre compréhension.



Deux réunions d'informations concernant l'élaboration de notre P.L.U.I. sont prévues pour l'ensemble des communes concernées (ex.communauté de communes du plateau de Martainville).

L'une d'elles se tiendra à Servaville à la salle polyvalente le lundi 30 septembre à 18 heures. Elle a pour but de présenter aux habitants de la commune toutes les étapes de son élaboration.

Elle sera animée par le Responsable du bureau d'études AUDICE en charge de son élaboration.

La deuxième réunion se tiendra à Mesnil-Raoul le jeudi 3 Octobre 2019 à 18 heures





https://participation.institut-auddice.com/PLUi-du-Plateau-de-Martainville

PLUi, où en sommes-nous ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du secteur du Plateau de Martainville a été prescrit en 2015. La Communauté de Communes Inter Caux Vexin travaille depuis avril 2017 à la construction de ce projet de PLUi, en étroite collaboration avec les 13 communes du périmètre : Auzouville-sur-Ry, Bois-l'Evêque, Bois-d'Ennebourg, Elbeuf-sur-Andelle, Fresne-le-Plan, Grainville-sur-Ry, La Vieux-Rue, Martainville-Epreville, Mesnil-Raoul, Préaux, Ry, Saint-Denis-le-Thiboult et Servaville-Salmonville.



A l'appui d'un diagnostic territorial réalisé en 2017, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été structuré à partir de 4 grands objectifs déclinés en axes et en orientations stratégiques :

- · S'inscrire dans un développement urbain structuré et solidaire
- Améliorer les conditions de mobilité selon une organisation réaliste et plus efficace
- Asseoir une stratégie de développement économique s'appuyant sur les atouts locaux
- Offrir un cadre de vie de qualité dans un environnement valorisé

Le PLUi du secteur du Plateau de Martainville vise la production d'environ 560-580 logements permettant d'accueillir environ 1 000 habitants d'ici 2030 sur le territoire des 13 communes. Le PADD intègre des objectifs de diversification du parc de logements pour répondre aux différents besoins des ménages (petits logements, location et accession à la propriété), en priorité dans les polarités du territoire : Préaux, Ry et Martainville-Epreville.

Le PADD fixe également des orientations pour le développement des modes de transports alternatifs (covoiturage, développement de la pratique des modes doux,...) et la valorisation des atouts paysagers, culturels et patrimoniaux du territoire. Il soutient également une agriculture durable et diversifiée, dans le respect du terroir normand ».



Ces objectifs ont été présentés lors de deux réunions publiques qui se sont déroulées le 10 et 11 octobre 2018 à Auzouville-sur-Ry et Préaux et ont été débattus lors du Conseil Communautaire du 1^{er} octobre 2019. Les pièces règlementaires (règlement écrit, zonage et Orientations d'Aménagement et de Programmation), actuellement en cours de réalisation, traduiront ces grandes orientations pour l'aménagement du territoire.



Le territoire du PLUi sera donc soumis à des dispositions réglementaires en fonction des différentes zones établies : zones urbaine, à urbaniser, agricole ou naturelle. Le règlement écrit définira les règles propres à chaque zone et secteur du territoire. Ces règles seront à respecter dans le cadre des autorisations d'urbanisme : déclaration préalable, permis de construire, permis d'aménager, ...

Outre les dispositions relatives aux conditions de constructibilité des sols, le PLUi prévoit de nombreuses dispositions pour préserver et valoriser le cadre de vie et le patrimoine local qui participent à l'identité du territoire : identification des mares, des alignements boisés, des vergers, du petit patrimoine bâti, ...







Le dossier de PLUi sera ensuite arrêté par le Conseil Communautaire fin 2019 et soumis pour avis aux 13 communes concernées et aux Personnes Publiques Associées (PPA). Une enquête publique sera organisée avant l'entrée en vigueur du document d'urbanisme prévue au cours du dernier trimestre 2020.





TOITURE TERRASSE

Des fuites d'eau sont apparues dans les salles de sport et de cérémonie de la salle polyvalente. Il s'avère que ces fuites proviennent du toit terrasse dont l'étancheïté après 40 ans de service n'est plus assurée. Il convient donc, après expertise de refaire entièrement le toit terrasse de la salle le plus rapidement possible.

Nous profiterons de ces travaux pour faire une meilleure isolation thermique. Le montant des travaux s'élève à **11.000 euros**.

R.G.P.D.

Afin d'être conforme à la loi du 20/06/2019 sur le Règlement Général de la Protection des Données (R.G.P.D.) la commune de Servaville a signé avec le cabinet Adico une convention de partenariat pour mettre en œuvre cette obligation. Une première réunion s'est tenue récemment afin de clarifier avec Adico les mesures de protection à mettre en œuvre par la commune.



La Municipalité, avec le concours de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin met en place un dispositif de découverte culturelle pour les classes maternelles de Servaville-Salmonville appelé Ludiculture.

Sur la base du volontariat, ce dispositif offre des initiatives aux découvertes de la musique, arts plastiques (dessin, peinture, sculpture), arts appliqués (décorations, modelage, scrapbooking, arts visuels, théâtre, danses. Des flyers d'information ont été distribués aux enfants de maternelle.

TROC AUX PLANTES

Cette année, le troc aux plantes aura lieu le **dimanche 27 Octobre 2019**.

Pensez à préparer vos boutures dès maintenant !!

Nous comptons cette année encore sur vous pour assurer le succès de cette journée.



Le Club des Anciens organise un séjour en Ardèche du 1er au 7 Juin 2020. Ouvert à tous, même hors club.

Pour tous renseignements et réservation : - Mr ROBIN : 02.35.23.49.02

- Mme VALLEE: 02.35.23.52.81

RESULTAT DE CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX

<u>Prélèvement n° 0252692</u>: eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.